

Déclaration CGT faisant suite au CCE du 24 juillet 2017 portant sur le projet d'aménagement en 2017 du DAEC de PCA s'appuyant sur les mesures de l'accord portant sur le Nouvel Elan pour la Croissance du 8 juillet 2016 et ses conséquences sur l'emploi

- Concernant les motifs généraux et économiques du DAEC, même si vous utilisez des tournures de phrases différentes, le plan qui nous est présenté aujourd'hui est pour la CGT de nouveau un plan de suppressions d'emplois.

Au chapitre des suppressions d'emplois, le document présenté nationalement fait état de 983 congés séniors, mesures qui pourraient s'achever fin janvier 2018, alors que de nombreux salariés séniors pourraient encore en bénéficier. Le document fait état aussi de 290 mobilités externes ajoutées aux 1025 initialement prévues, 25 congés longues durée supplémentaires ajoutés aux 125 prévus initialement, soit un total de 2448.

Pour Sochaux, ce sont 34 départs supplémentaires dans les mesures externes minimum envisagées, soit un total de 153 départs, pour les métiers sensibles et à l'équilibre et les salariés en situation d'inadéquation et 140 départs minimum estimés dans le congé sénior sur la base d'un taux d'adhésion moyen à hauteur de 60%.

Au chapitre des embauches, le document national fait encore état de 2000 recrutements sous contrat précaires en alternance pour 2017, sur ce point la Direction n'a pris aucun engagement sérieux et demande aux syndicats et au CE de lui signer un chèque en blanc. Le document fait aussi état de 1000 embauches en CDI sur des métiers en tension, ce qui est loin d'être suffisant pour alléger les postes en répartissant leurs charges, avec la prise en compte des spécificités de chaque salariés (salariés handicapés, PCR, Femmes, séniors...).

Le plan présenté est donc à la fois un plan de suppressions d'emploi et un plan de précarisation du travail pour toutes les catégories professionnelles. Ce plan risque d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'avenir des sites de PSA. Il risque de se traduire par un nouvel alourdissement des charges de travail de ceux qui restent, qui doivent faire face à toujours plus, avec toujours moins, au nom de la réduction des délais des heures par véhicules et des coûts de production. Faute d'anticipation, faute d'embauches en CDI, il pose le problème des transferts de compétences.

Ce plan officialise la mobilité forcée découlant des lois et accords depuis 2013, du NCS en 2014 reconduit par le NEC le 8 juillet dernier. Les suppressions d'emploi énoncées dans ce plan, nous sont présentées comme inéluctables et nous devrions nous réjouir que ces dispositions permettent de maintenir l'entreprise au meilleur niveau financier, et repose sur des dispositifs volontaires.

La CGT considère au contraire qu'il n'y a aucune fatalité aux suppressions d'emplois sur nos sites. C'est le résultat d'une politique qui choisit de vendre, de transférer de sous-traiter ses activités avec pour conséquences de nombreuses pertes d'emploi. Plus de 17000 emplois CDI ont été supprimés en moins de 4 ans.

La direction prétend que ces décisions s'imposent à elle. La CGT considère, au contraire, qu'elles découlent des choix de Carlos TAVARES par le biais du "back in the race" en 2014 et du "Push to Pass" présenté en avril 2016. De l'argent, l'entreprise sait en trouver pour ouvrir des usines à l'étranger et pour la rémunération des dirigeants du Groupe.

- Concernant les mesures d'accompagnement des salariés volontaires aux dispositions prévues dans le cadre du DAEC, notamment les départs dans le cadre du congé sénior, la CGT rappelle qu'elle était et est favorable à ce dispositif qui permet aux salariés âgés de pouvoir partir en pré-retraite. Nous émettons cependant des réserves car le nombre d'embauches ne correspondent pas aux nombres de départ en pré-retraites, sur l'ouverture de ce dispositif restreint à une catégorie de salariés, et sur la durée du congé sénior de seulement 3 ans et sur l'indemnisation à 70%.

La CGT revendique le maintien du congé sénior à 5 ans pour tous les sites, l'embauche en CDI des intérimaires pour chaque départ en pré-retraite aussi la CGT considère que ce dispositif devrait être ouvert à tous les salariés âgés qui souhaite partir dans ce plan.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT, faute d'engagement de la direction sur un nombre d'embauches suffisant en CDI, dénonce le nouveau plan de suppression d'emplois et les conséquences décrites ci-dessus et donnera un **avis défavorable** sur le projet de mise en œuvre du dispositif DAEC pour 2017, sur les **motifs généraux** du projet et ses **modalités applications**, et ne prendra donc pas part au vote sur les mesures d'accompagnement et le congé de reclassement de ce plan.

A Sochaux,

Le 25 juillet 2017